RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2014

CARBIOS
Société anonyme au capital de 2.624.771,10 euros
SIRET : 531 530 228 00042
RCS Clermont-Ferrand 531 530 228
Biopôle Clermont-Limagne – rue Emile Duclaux
63360 Saint-Beauzire
Tél : + 33 4 73 86 51 76
Site internet : www.carbios.fr

1 | ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION 3
1 | 1 Conseil d'administration 3
1 | 2 Direction 3
2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE 4
2 | 1 CARBIOS en quelques mots 4
2 | 2 Description des faits marquants et de l'activité de CARBIOS pendant le 1er semestre 2014 et postérieurement à la clôture 5
2 | 3 Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées 7
2 | 4 Principaux facteurs de risques 9
3 | COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2014 12
3 | 1 Compte de résultat 12
3 | 2 Bilan 12
3 | 3 Tableau de variation des capitaux propres 13
3 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette 14
3 | 5 Annexe des comptes 14
4 | DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 26

1 | ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

1 | 1 Conseil d'administration

Président :	Alain Chevalier
Administrateurs :	Jean-Claude Lumaret
	Eric Arnoult (dit Erik Orsenna)
	Alain Philippart
	Grégoire Berthe
	Jacqueline Lecourtier
	La société Truffle Capital, représentée par Philippe Pouletty
	Pascal Juéry
	Dominique Even

1 | 2 Direction

Directeur Général :	Jean-Claude Lumaret
Directeur Corporate et Business Développement :	Emmanuel Maille

2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

2 | 1 CARBIOS en quelques mots

2.1.1 CARBIOS repense le cycle de vie des polymères

CARBIOS (la « Société »), leader technologique dans le domaine de la chimie verte, repense le cycle de vie des polymères.

CARBIOS conçoit et développe, jusqu'à un stade préindustriel, des bioprocédés innovants et propriétaires mettant en œuvre des matières premières compétitives, ressources renouvelables naturelles inexploitées ou matériaux plastiques en fin de vie. Ces bioprocédés destinés à produire, transformer et recycler les plastiques, issus en particulier des déchets industriels et ménagers, s'appuient sur des technologies de rupture innovantes, brevetées et propriétaires de la Société.

Les technologies de CARBIOS permettent de modifier en profondeur les chaînes de valeurs du monde de l'industrie des plastiques, et de gérer les déchets et les ressources de façon responsable.

CARBIOS s'appuie sur un business model solide, une équipe expérimentée et bénéficie des progrès réalisés depuis une vingtaine d'années dans le domaine de la Chimie Verte. Aussi, CARBIOS dispose, grâce à sa récente introduction en bourse, des moyens financiers qui lui permettent de mener à bien son projet.

2.1.2 Un marché de plusieurs milliards de dollars

En 2013, la production mondiale des matières plastiques a augmenté de 11 millions de tonnes (+4%) pour atteindre près de 299 millions de tonnes, dont 59 millions de tonnes en Europe. Le marché des matières plastiques se déplace progressivement vers l'Asie où les taux de croissance sont supérieurs à la moyenne[1].

Actuellement, la consommation de ces matières plastiques génère chaque année dans le monde plus de 100 millions de tonnes de déchets plastiques. La collecte de ces déchets plastiques constitue un gisement de matière considérable encore trop insuffisamment valorisé, dont près de la moitié est encore envoyée en décharge à travers le monde. L'Europe a sous ses pieds l'équivalent de près d'un milliard de barils de pétrole, sous forme de plastique, estime PlasticsEurope à l'initiative du programme « Objectif zéro déchets en décharge en 2020 », militant pour le développement de nouvelles voies de valorisation des déchets plastiques.

Aux déchets collectés au niveau mondial s'ajoutent une dizaine de millions de tonnes de plastiques abandonnés chaque année dans la nature, qui mettront en moyenne 400 ans pour se dégrader et disparaître.

2.1.3 L'intérêt des bioprocédés développés par CARBIOS

Les bioprocédés développés par CARBIOS reposent sur l'utilisation de biocatalyseurs, appelés enzymes, intégrés sous forme purifiée ou par le biais des micro-organismes (bactéries, levures, champignons) qui les produisent. Ces biocatalyseurs sont sélectionnés par CARBIOS pour leurs capacités à dégrader ou à produire des polymères d'intérêt, à savoir les polymères les plus couramment utilisés en plasturgie (polyesters, polyamides ou polyoléfines) et ceux susceptibles de l'être.

Dans le domaine des polymères, force est de constater que l'usage des bioprocédés s'est principalement concentré sur la production de bio-monomères destinés à la production de biopolymères tels l'éthylène glycol pour le Bio-PE (polyéthylène ou le PET (polyéthylène téréphtalate)), le propanediol pour le PTT (polytriméthylène téréphtalate), l'acide lactique pour le PLA (acide polylactique) ou l'acide succinique pour le PBS (polybutylène succinate). L'objectif a été en effet jusque-là de proposer aux industriels de la plasturgie des voies de production alternatives au pétrole pour la production de bio-similaires (polymères identiques à ceux du pétrole mais biosourcés tels le Bio-PE) ou de nouveaux polymères biosourcés (PLA, PCL, PBS, PHA, …).

[1] Plastiques 2013, Faits et chiffres, PlasticsEurope

CARBIOS a choisi une approche différente qui consiste à utiliser la capacité remarquable des enzymes à dégrader ou synthétiser des molécules complexes comme les polymères.

CARBIOS a, aujourd'hui, pu identifier et disposer d'enzymes (ou de microorganismes) capables d'hydrolyser (« couper ») les liaisons spécifiques qui relient les monomères entre eux pour dégrader les polymères, ou d'associer les monomères entre eux (« polymériser »).

CARBIOS a ainsi pu initier le développement de bioprocédés permettant de dégrader les polymères composant les matériaux plastiques en fin de vie et de synthétiser les polymères par polymérisation biologique.

Les bioprocédés que développe CARBIOS sont des solutions de choix pour répondre aux grands enjeux environnementaux, sociétaux, économiques et industriels du monde des plastiques.

2.1.4 Introduction en bourse

L'année 2013 a été marquée par l'introduction en bourse de la Société sur le marché Alternext en date du 19 décembre 2013 qui a permis de lever près de 13,1 millions d'euros, sans tenir compte de l'exercice partiel de l'option de surallocation en janvier 2014.

Au mois de janvier 2014, le Chef de File et Teneur de Livre, agissant en son nom et pour son compte ainsi qu'au nom et pour le compte du co-Chef de File et Teneur de Livre associé, a exercé partiellement l'option de surallocation donnant lieu à la création au prix de l'offre, soit 14,03 € par action, de 11 400 actions nouvelles. En conséquence, le nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'introduction en bourse de CARBIOS est ainsi porté à 946 359 actions.

De plus, début 2014, CARBIOS a confié à l'entreprise d'investissement Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité d'un montant de 150 000€. Au 30 juin 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 3 221 titres et un solde en espèce du compte de liquidité de 108 001,25€.

Enfin, CARBIOS a annoncé son éligibilité pour 2014 au dispositif PEA-PME.

2 | 2 Description des faits marquants et de l'activité de CARBIOS pendant le 1er semestre 2014 et postérieurement à la clôture

2.2.1 Eléments juridiques

Au niveau juridique, le 1er semestre 2014 a été marqué par les événements suivants :

- Par décision en date du 13 janvier 2014, le Conseil d'administration, faisant usage d'une délégation de compétence décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 22 octobre 2013, a décidé de mettre en œuvre l'option de surallocation prévue dans le Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro 13-641 en date du 28 novembre 2013 et en conséquence, décidé une augmentation de capital d'un montant nominal de 7 980 Euros pour le porter de 2 616 791,10 Euros à 2 624 771,10 Euros par création de 11 400 actions ordinaires nouvelles émises au même prix de celui retenu pour l'émission initiale, soit 14,03 euros par action (correspondant à 0,70 euro de valeur nominale et 13,33 euros au titre de la prime d'émission par action nouvelle).
- Par décision en date du 28 janvier 2014, le Conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société dans de nouveaux locaux situés Biopôle Clermont-Limagne – rue Emile Duclaux – 6330 Saint-Beauzire. Cette décision de transfert de siège social a été ratifiée par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 5 juin 2014.
- Lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires s'étant tenue le 5 juin 2014, Messieurs Dominique Even et Pascal Juéry ont été nommés en qualité de nouveaux administrateurs indépendants de la Société. Monsieur Dominque Even est diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes et du Centre de Perfectionnement aux Affaires d'HEC Paris. Fort de plusieurs

expériences en tant que Directeur de production au sein de Hoechst Marion Roussel, Aventis Pharma SA et Sanofi, il est actuellement membre du Conseil d'administration de la Fondation de la Chimie depuis 2012. Monsieur Pascal Juéry a pris différentes responsabilités au sein de l'activité Rhodia Novecare. Après la fusion avec Solvay, il est nommé Président de Solvay Essential Chemicals. Pascal Juéry a rejoint le Comité exécutif de Solvay en janvier 2014. Pascal Juéry est diplômé de l'ESCP-Europe.

2.2.2 Avancement des projets de recherche

La levée de fonds réalisée par la Société lors de son introduction sur le marché Alternext, a permis à CARBIOS de se doter des moyens financiers nécessaires à l'accélération du développement préindustriel de ses bioprocédés en enclenchant le processus d'intégration, sur son site clermontois, de sa plateforme technologique dédiée à l'ingénierie et au pilotage de ses bioprocédés.

Cette évolution est nécessaire pour garantir à CARBIOS la maîtrise et la valeur de ses procédés industriels.

Le 1er semestre 2014 a vu la poursuite du programme collaboratif de recherche et développement Thanaplast™ tel que prévu par les dispositions du contrat de consortium entre le CNRS, l'INRA, Limagrain et Barbier et a conduit au 1er juillet à l'achèvement des travaux de l'étape clé 2 du projet OSEO ISI.

Aucun des résultats obtenus au cours de ce semestre ne vient entraver la poursuite des programmes de recherche et développement conduits par la Société. Bien au contraire, ils confortent la pertinence et le potentiel de ces procédés sur les marchés adressés.

2.2.3 Développement commercial

La stratégie de développement de la Société repose sur un modèle économique clair de création de valeur industrielle consistant à cibler des marchés attractifs, développer des bioprocédés innovants et compétitifs et les amener jusqu'à un stade préindustriel.

L'activité de la Société s'arrête au stade préindustriel. Concernant l'industrialisation des bioprocédés qui seront développés, et leur commercialisation, CARBIOS privilégiera deux voies :

- La cession de licences à des industriels, acteurs-clés des marchés concernés, capables d'offrir le meilleur potentiel de valorisation de l'innovation.
- Des accords de partenariat de R&D, communément appelé « Joint Business Development Agreement », qui permettent de renforcer le leadership sur un marché spécifique en anticipant très en amont un partenariat avec l'acteur-clé du marché concerné.

Conformément à son modèle économique, CARBIOS poursuit avec les acteurs-clés de ses marchés les discussions visant à structurer des accords de co-développement solides garantissant l'exploitation industrielle de ses bioprocédés et la reconnaissance de la valeur de ses technologies propriétaires.

2.2.4 Propriété industrielle

Au cours de l'année 2014, les travaux de Recherche et Développement menés par CARBIOS ont permis à la Société d'élargir son portefeuille de Brevets. La Société a déposé une nouvelle demande de brevets le 16 mai 2014, portant sur le recyclage des plastiques. Le portefeuille de Brevets de la Société compte désormais 9 demandes de brevets dont 2 en licence exclusive mondiale et 7 détenues en propre.

2.2.5 Eléments financiers

Ainsi qu'indiqué au 2.2.1 ci-dessus, le capital social a été augmenté une fois depuis le début du 1er semestre.

3 juillet 2014 : Bilan du contrat de liquidité confié par la société CARBIOS à la société de bourse Invest Securities

Au titre du contrat de liquidité signé par la société CARBIOS et la société de bourse Invest Securities en date du 18 décembre 2013 à effet au 14 janvier 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 30 juin 2014 :

- Nombre d'actions : 3 221 titres CARBIOS
- Solde en espèces du compte de liquidité : 108 001,52 euros

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre du contrat de liquidité le 14 janvier 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Nombre d'actions : Néant
- Solde en espèces du compte de liquidité : 150 000 euros

2 | 3 Situation financière et résultats : commentaires sur les données chiffrées

Les tableaux suivants reprennent les éléments clés des résultats semestriels établis conformément aux normes comptables françaises, pour le 1er semestre des exercices 2013 et 2014, ainsi que certains éléments financiers du bilan au 30 juin 2014 comparés aux soldes du 31 décembre 2013 :

2.3.1 Exposé sur les résultats au 30/06/2014:

Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation proviennent de la subvention accordée par OSEO, programme ISI, correspondant à la comptabilisation de la quote-part de subvention au titre des dépenses engagées pour la deuxième étape clé du projet Thanaplast™.

Frais opérationnels :

Frais opérationnels (en milliers d'euro)	**30.06.2013**	**30.06.2014**
Autres charges et charges externes		
Etudes externes, sous-traitance et consultances scientifiques	1 628	839
Fournitures	4	33
Loyers, maintenance et charges d'entretien	22	75
Frais et honoraires liés à la propriété industrielle	20	47
Honoraires	219	312
Missions et déplacements	45	48
Frais divers	29	25
Total autres charges et charges externes	***1 967***	***1 379***
Impôts, taxes et versements assimilés	***5***	***6***
Salaires et Traitements	***284***	***373***
Charges sociales	***76***	***111***
Dotation aux amortissements sur immobilisations	***21***	***23***
Autres charges	***19***	***37***
TOTAL FRAIS OPERATIONNELS	**2 372**	**1 929**

Au cours du premier semestre 2014, Carbios aura dépensé 1 929 K€ en activités opérationnelles, dont 68 % consacré à l'effort de recherche et développement assumé par la Société.

Cet effort s'est principalement concentré sur l'avancement du projet Thanaplast™, destiné à développer des bioprocédés dédiés à la fin de vie des matières plastiques. Ce programme regroupe en particulier la mise en place du laboratoire coopératif avec le CNRS et l'Université de Poitiers, et la poursuite des accords de collaboration et de prestations de recherche avec nos partenaires.

Résultat financier :

Résultat financier (en milliers d'euro)	30.06.2013	30.06.2014
Produits financiers	2	25
Charges financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	**2**	**25**

Le résultat financier au 30 juin 2014 est constitué des produits financiers correspondant aux produits de placement de trésorerie de Carbios.

Résultat net :

Résultat net (en milliers d'euro)	30.06.2013	30.06.2014
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**-1 947**	**-1 605**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	+ 5	+ 6
Impôts sur les bénéfices (crédits d'impôt)	-863	-582
BENEFICE OU PERTE	**-1 079**	**-1 016**

Les produits exceptionnels résultent principalement de l'amortissement sur 3 ans de la subvention d'investissement.

Carbios a acquis au 30 juin 2014 un crédit d'impôt recherche de 582 K€, calculé sur la base des dépenses de R&D éligibles engagées au 1er semestre 2014 par la Société.

2.3.2 Exposé sur le bilan au 30/06/2014 :

Actif (en milliers d'euro)	31.12. 2013	30.06. 2014	Passif (en milliers d'euro)	31.12. 2013	30.06. 2014
ACTIF IMMOBILISE			**CAPITAUX PROPRES**		
Immobilisations incorporelles	***72***	***74***	Capital	2 617	2 625
Concessions, brevets, licences, logiciels	72	74	Primes d'émission, de fusion, d'apport	13 496	13 648
Immobilisations corporelles	***14***	***98***	Report à nouveau	-798	-2 959
Matériels de bureau et informatique	14	75	Subvention d'investissement	11	7
Installations et agencements		23			
Immobilisations en cours		***379***			
Immobilisations financières	***157***	***172***	Résultat de l'exercice	-2 160	- 1 016
Dépôt et cautionnement	7	20	**TOTAL CAPITAUX PROPRES**	**13 165**	**12 305**
Actions propres		44			
Contrat de liquidité	150	108			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**243**	**723**	**AUTRES FONDS PROPRES**		
			Avances conditionnées	**1 401**	**1 401**
ACTIF CIRCULANT					
Etat	1 351	899	**PASSIF CIRCULANT**		
Subventions à recevoir	48	48	Fournisseurs et comptes rattachés	1 110	215
Autres créances	1	1	Dettes fiscales et sociales	223	223
Disponibilités et VMP	14 598	12 610	Autres dettes	0	42
Charges constatées d'avance	114	63	Subvention perçue d'avance	457	158
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**16 113**	**13 621**	**TOTAL PASSIF CIRCULANT**	**1 790**	**638**
TOTAL GÉNÉRAL	**16 356**	**14 344**	**TOTAL GENERAL**	**16 356**	**14 344**

Contrat de liquidité

Il est rappelé que la Société a en date du 18 décembre 2013 confié à la société de bourse Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, pour une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction. Une somme de 150 000 euros y avait été affectée. Au titre de ce contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité au 30 juin 2014 :

- 3 221 titres CARBIOS ;
- 108 001,52 € disponibles.

Capital social

Au 30 juin 2014, le capital social est composé de 3.749.673 actions ordinaires d'un nominal de 0,70 euro, soit un capital social de 2.624.771,1 euros. La note 8 de l'annexe des comptes semestriels apporte des précisions complémentaires sur les capitaux propres et les instruments financiers dilutifs en cours de validité.

2 | 4 Principaux facteurs de risques

A notre connaissance, il n'existe pas de nouveaux risques majeurs par rapport à ceux identifiés dans le document de base enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 novembre 2013 sous le numéro I.13-050 et disponible sur le site Internet de CARBIOS, à savoir notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive, (i) les risques liés à l'exploitation de la Société, notamment les risques liés aux pertes prévisionnelles, les risques liés aux besoins de financement et à l'accès aux subventions publiques et au crédit d'impôt recherche, les risques liés aux partenariats existants et à venir et risques d'échec commercial et le risque de dépendance vis-à-vis de son personnel clé, (ii) les risques liés à l'activité de la Société, notamment le risque lié à la protection de la technologie, le risque lié au retard ou à l'échec dans le développement des

bioprocédés, le risque lié à l'évolution du prix des matières premières, les risques liés à l'émergence de technologies concurrentes et à la concurrence et les risques industriels liés à l'environnement, (iii) les risques juridiques, notamment les risques liés à des litiges sur des brevets déposés, les risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle, les risques liés à l'incapacité de protéger la confidentialité de l'information et des savoir-faire de la Société, les risques liés aux autorisations réglementaires et notamment à l'exploitation d'OGM, les risque de litiges et le risque de dilution, (iv) les risques liés aux partenariats, notamment le risque de dépendance vis-à-vis de technologies détenues par des tiers et le risque de mise en cause de la responsabilité de la Société du fait de produits défectueux, (v) les risques liés aux assurances et couverture des risques et (vi) les risques de marché, notamment le risque de liquidité, le risque de taux, le risque de contrepartie, le risque sur actions, le risque de change et les engagements hors bilan.

Par ailleurs, le Comité d'audit procède annuellement à une revue détaillée des facteurs de risques, qui seront le cas échéant, mis à jour dans chaque édition ou actualisation du document de référence de la Société.

2.4.1 Risques liés à l'exploitation de la Société :

Les facteurs de risque affectant la Société ont été présentés au chapitre 4 du Document de Base enregistré le 21 novembre 2013 par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro I.13-050.

2.4.2 Risques liés au retard ou l'échec de la Recherche et Développement :

La Société a choisi pour premier axe de développement la mise au point de bioprocédés appliqués à la gestion de la fin de vie des matières plastiques, créant des ruptures technologiques par rapport à l'existant, et basés sur la mise en œuvre d'enzymes et le développement de bioprocédés jusqu'à la validation industrielle.

Trois bioprocédés sont plus particulièrement visés. Le premier consiste à développer de nouveaux matériaux plastiques biodégradables, à durée de vie contrôlée, le second permet le recyclage de matières plastiques, en vue de retrouver des polymères aux propriétés identiques à celles d'origine et le dernier vise à produire des biopolymères de façon compétitive dans le respect des exigences environnementales.

La construction originale du modèle de la Société lui permet d'affirmer qu'elle est en mesure de minimiser l'impact qu'aurait un retard dans le développement d'un de ces bioprocédés. En effet, la Société a fait en sorte de minimiser l'interdépendance entre ces procédés en terme de résultats scientifiques et techniques. Le planning associé au projet montre que le retard éventuel dans le développement d'un des projets n'empêche en rien la valorisation industrielle et commerciale à date des autres bioprocédés.

Ceci étant, la Société reconnaît que les bioprocédés sont à date à des stades de développement différents et présentent des degrés de complexité scientifique variables.

La Société a défini des objectifs déterminant la compétitivité économique des procédés. La Société pourrait être dans l'incapacité d'atteindre ces objectifs, en particulier s'il s'avère que le coût de production des enzymes utilisées dans les procédés et plus généralement les procédés, tant en matière de coût d'exploitation que de coût d'investissement, ne permettent pas d'atteindre le niveau de compétitivité espéré.

Tout retard dans le développement des procédés entraînerait un report des études de recherche et développement actuelles pouvant ainsi retarder la validation et la mise en place des pilotes préindustriels correspondants. Un échec à un stade intermédiaire pourrait faire perdre au procédé son avantage concurrentiel et donc ses chances d'être commercialisé à grande échelle. L'exploitation du procédé pourrait alors être abandonnée.

Dans le cas de l'abandon d'un axe de développement scientifique majeur, qui remettrait en cause définitivement la viabilité du modèle économique de la Société, il serait alors nécessaire de considérer la manière optimale de valoriser les actifs accumulés par la Société à la date d'un tel constat et de prendre des mesures, telles que la cession partielle ou totale de ces actifs, permettant ainsi de minimiser l'impact pour ses actionnaires d'une telle situation. Dans un tel cas, la pérennité de la Société pourrait être mise en cause.

2.4.3 Risques liés à une protection incertaine des brevets et autres droits de propriété intellectuelle

Il est fondamental, pour la réussite de son activité innovante, que la Société ainsi que ses futurs concédants et concessionnaires de licences soient en mesure d'obtenir, de maintenir et de faire respecter leurs brevets et leurs droits de propriété intellectuelle. Il ne peut cependant être exclu que :

- Les brevets pour lesquels des demandes sont en cours d'examen, y compris certains brevets importants dans plusieurs juridictions, ne soient pas délivrés ;
- L'étendue de la protection conférée par un brevet soit insuffisante pour que l'invention qui en est l'objet puisse être protégée des concurrents ;
- Des tiers revendiquent des droits sur des brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle que la Société détient en propre.

La délivrance d'un brevet ne garantit pas sa validité ou son applicabilité et des tiers peuvent mettre en doute ces deux aspects. La délivrance et l'applicabilité d'un brevet dans le domaine des biotechnologies sont hautement incertaines et soulèvent des questions juridiques et scientifiques complexes. Une action en justice pourrait s'avérer nécessaire pour faire respecter les droits de propriété intellectuelle, protéger les secrets commerciaux ou déterminer la validité et l'étendue des droits de propriété intellectuelle de la Société. Tout litige pourrait entraîner des dépenses importantes, réduire les bénéfices et ne pas apporter la protection recherchée pour la Société. Les concurrents pourraient contester avec succès les brevets, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire, voire annuler, l'étendue des brevets de la Société. De plus, ces brevets pourraient être contrefaits ou contournés avec succès grâce à des innovations.

Par conséquent, la Société ne peut pas garantir que :

- Les demandes d'enregistrement de brevets qui sont en cours d'examen donnent effectivement lieu à la délivrance de brevets ;
- Les brevets délivrés ou donnés en licence à la Société ou à ses partenaires ne soient pas contestés par des tiers ou invalidés par une juridiction compétente ;
- L'étendue de la protection conférée par les brevets soit suffisante pour la protéger de ses concurrents, même si la Société estime ce risque réduit du fait de la rédaction large des revendications contenues dans les demandes de brevets ;
- Ses procédés ne contrefassent pas, ou ne soient pas accusés de contrefaire, des brevets appartenant à des tiers, même si aucune antériorité n'ait été identifiée, dans les études d'art antérieur effectuées par la Société et ses conseils ;
- Des tiers n'intentent pas une action ou ne revendiquent pas un droit de propriété sur les brevets ou autres droits de propriété industrielle de la Société.

La survenance de l'un de ces éléments concernant l'un des brevets ou droits de propriété intellectuelle pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les perspectives, la situation financière, les résultats et le développement de la Société.

Compte tenu de l'importance capitale des brevets dans son secteur d'activité, la Société s'est dotée d'une commission extrastatutaire Propriété Intellectuelle se réunissant périodiquement pour définir la stratégie de propriété industrielle de la Société et bénéficie de l'expertise en interne d'un spécialiste de la propriété industrielle et d'un cabinet de brevets. Elle pratique par ailleurs une politique de demande de brevets à un stade précoce afin d'optimiser leurs droits de priorité.

3 | COMPTES SEMESTRIELS CONDENSES AU 30 JUIN 2014

3 | 1 Compte de résultat

Compte de résultat (en milliers d'euro)	Note	30/06/14	30/06/13
Produits d'exploitation	***9***	***299***	***423***
Autres achats et charges externes		1 379	1 967
Impôts, taxes et versements assimilés		6	5
Salaires et traitements		373	284
Charges sociales		111	76
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		23	21
Autres charges		37	19
Total charges d'exploitation		***1 929***	***2 372***
RESULTAT D'EXPLOITATION		**- 1 630**	**- 1 949**
Produits financiers		25	2
Charges financières		0	0
RESULTAT FINANCIER	**6**	**25**	**2**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**- 1 605**	**-1 947**
Produits exceptionnels	9	7	5
Charges exceptionnels		1	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**6**	**5**
Impôts sur les bénéfices	13	- 582	-863
BENEFICE OU PERTE		**- 1 016**	**-1 079**

3 | 2 Bilan

Actif

Actif (en milliers d'euro)	Note	30/06/14	31/12/13
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	4		
Concessions, brevets, licences, logiciels, dits & val.		74	72
Immobilisations corporelles			
Matériels de bureau et informatiques		98	14
Immobilisations en cours		379	0
Immobilisations financières			
Autres immobilisations financières		128	157
Autres titres immobilisés		44	
TOTAL		**723**	**243**
ACTIF CIRCULANT			
Créances	**5**	**948**	**1 400**
Produits à recevoir - Etat		899	1 353
Subventions à recevoir		48	48
Autres créances		1	
Disponibilités et VMP	6&7	12 610	14 599
Charges constatées d'avance	5	63	114
TOTAL		**13 621**	**16 113**
TOTAL GÉNÉRAL		**14 344**	**16 356**

Passif

Passif (en milliers d'euro)	Note	30/06/14	31/12/13
CAPITAUX PROPRES	8		
Capital		2 625	2 617
Primes d'émission, de fusion, d'apport		13 648	13 496
RAN		- 2 959	-798
Subvention d'investissement		7	11
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		- 1 016	-2 160
TOTAL		**12 305**	**13 165**
AUTRES FONDS PROPRES			
Avances conditionnées	9	1 401	1 401
DETTES	10		
Fournisseurs et comptes rattachés		215	1 110
Dettes fiscales et sociales		223	222
Dettes sur immobilisations		42	0
Subvention perçue d'avance	9	158	457
Autres dettes		0	0
TOTAL		**638**	**1 790**
TOTAL GENERAL		**14 344**	**16 356**

3 | 3 Tableau de variation des capitaux propres

En euros	Capital social	Prime d'émission	Bon de souscription	Subvention d'invest. (nette)	Résultat de la période	Report à nouveau	Total revenant aux actionnaires
CP au 31/12/2013	**2 616 791**	**13 486 857**	**9 508**	**10 625**	**-2 160 148**	**-798 451**	**13 165 183**
Affectation résultat N-1					2 160 148	-2 160 148	
Augmentation/réduction de capital et PE	7 980	151 962					159 942
Souscription BSA/BCE							
Quasi fonds propres							
Résultat 30/06/2014				-3 750	-1 016 435		-1 020 185
CP au 30/06/2014	**2 624 771**	**13 638 819**	**9 508**	**6 875**	**-1 016 435**	**-2 958 599**	**12 304 939**

3 | 4 Tableau de flux de trésorerie nette

FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers d'Euros)	30/06/2014	31/12/2013
Flux de trésorerie liés activités opérationnelles (A)		
Résultat de l'exercice	*-1 016*	*-2 160*
Amortissement et dépréciations (y compris subventions d'inv.)	*19*	*32*
Variations du besoin en fonds de roulement	*-648*	*584*
Trésorerie nette absorbée par les opérations	***- 1 644***	***-1 544***
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (B)		
Acquisitions d'actifs immobilisés	*-488*	*-32*
Acquisition d'immobilisations financières	*-14*	*-155*
Trésorerie nette absorbée par les activités d'investissement	***-502***	***-187***
Flux de trésorerie liés aux activités de financement (C)		
Ressources nettes de l'émission d'actions et de BSA	*160*	*12 743*
Encaissement provenant de subvention d'investissement	*0*	*0*
Encaissement d'avances remboursables	*0*	*757*
Trésorerie nette provenant des activités de financement	***160***	***13 500***
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C)	***-1 987***	***11 768***
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	*14 598*	*2 830*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	***12 610***	***14 598***

3 | 5 Annexe des comptes

Note 1 La Société

CARBIOS (« la Société ») est une société innovante spécialisée en chimie verte, développant des technologies de pointe pour la valorisation des déchets plastiques et la production de bio-polymères.

La Société, constituée en avril 2011 sous forme d'une Société par Actions Simplifiée, a été transformée en Société Anonyme le 20 février 2013.

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris depuis le 19 décembre 2013. Alternext est un système multilatéral de négociation organisé sur lequel il n'existe pas d'obligation d'appliquer le référentiel IFRS. Les principes comptables appliqués sont donc les principes comptables généralement admis en France.

Note 2 Événements marquants de l'exercice

Après avoir fait le screening des innovations accessibles (académiques ou privés), et des partenaires potentiels dans le domaine des biopolymères, CARBIOS a monté en 2012 le projet innovant collaboratif Thanaplast™, dont elle est chef de file.

Ce projet représente un budget global de 22 millions d'euros sur 5 ans, dont 15 millions portés en propre par CARBIOS, pour lequel elle a obtenu d'OSEO-ISI une aide publique de 9,8 millions d'euros, dont 6,8 millions d'euros attribués à CARBIOS.

Les travaux de recherche et développement au titre du projet Thanaplast™ ont débuté en début d'année 2012, même si les dépenses de R&D ne sont prises en compte dans l'assiette de l'aide OSEO-ISI qu'à compter d'avril 2012 (le contrat cadre de financement a été signé en décembre 2012, avec effet rétroactif). La société s'est conformée au calendrier fixé par le contrat cadre, et a clôturé la deuxieme étape-clé du programme le 30 juin 2014.

Dans le cadre des travaux menés depuis sa création, CARBIOS a d'ores et déjà déposé 9 demandes de brevets, et a par ailleurs acquis, au niveau mondial, des droits d'option exclusive de licence sur deux demandes de brevet, l'une déposée par le CNRS et l'autre par le CNRS & VALAGRO.

L'effectif de CARBIOS représente neuf salariés au 30 juin 2014, essentiellement composé de chercheurs.

Faits juridiques marquants au cours du premier semestre 2014

Nous vous renvoyons au point 2.2.1 du présent rapport semestriel 2014.

Continuité d'exploitation :

L'hypothèse de la continuité d'exploitation est retenue dans la mesure où les ressources financières dont dispose la Société lui permettent de poursuivre son effort de recherche et développement et notamment de couvrir les besoins de financement jusqu'au terme du projet Thanaplast™.

Note 3 Principes, règles et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes annuels sont conformes au référentiel français, selon les hypothèses suivantes :

- Continuité d'exploitation (voir note 2) ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices.

La présente clôture comptable semestrielle arrêtée le 30 juin 2014 porte sur une durée de six mois (du 1er janvier 2014 au 30 juin 2014). Les informations financières sont ainsi comparées à celles de la situation comptable semestrielle arrêtée le 30 juin 2013.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société. La durée d'amortissement des brevets détenus par la Société, estimée à 5 ans pour l'exercice 2011/2012, a été portée à 10 ans à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2013. En effet, la bonne conduite des programmes de recherche au cours de l'exercice 2013 et la consolidation des fonds propres de la Société ont permis d'allonger la durée prévue de consommation des avantages économiques attendus du portefeuille de propriété industrielle de la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont mentionnés à la note 4 de la présente annexe.

Contrat de liquidité et actions propres

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a conclu avec un intermédiaire financier (voir note 5) sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005, à savoir :

- les actions propres (1) détenues sont comptabilisées en Autres Immobilisations Financières -

(1) Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée.

- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres Immobilisations Financières – Dépôts et cautionnements.

Avances remboursables accordées par des organismes publics

La part des avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de R&D de la Société dont le remboursement est conditionnel est présentée au passif sous la rubrique des autres fonds propres « Avances conditionnées » et leurs caractéristiques sont détaillées en note 9 de la présente annexe.

Subventions reçues

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits de l'exercice.

Les subventions d'investissement destinées à l'acquisition de valeurs immobilisées sont initialement enregistrées en capitaux propres, puis font l'objet d'une reconnaissance en produits courants au rythme des amortissements pratiqués sur les valeurs immobilisées correspondantes.

Charges de sous-traitance et études externes

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance de certaines prestations de Recherche et Développement, et des études externes conduites dans le cadre de collaboration de recherche, est évalué à la date de clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus à la Société, ou en charge constatée d'avance du coût des services à réaliser par les sous-traitants au cours des exercices futurs.

Primes d'émission

Conformément à la méthode préférentielle comptable, les frais directement liés à l'augmentation de capital intervenus en 2013 lors de l'introduction en bourse ont été imputés sur la prime d'émission et avant effet d'impôt.

Incidence de l'exercice de Bons de Souscription d'Actions (BSA) et de Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE) :

En cours de période, des détenteurs de BSA ou de BSPCE sont amenés à exercer ces titres financiers. La date d'enregistrement comptable dans les capitaux propres d'une augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA/BSPCE est la date de réalisation définitive de l'opération, laquelle est déterminée par l'article du code de commerce L225-149 alinéa 2. En conséquence, l'exercice de bons est constaté en Primes d'émission sans attendre l'intervention ultérieure du Conseil d'administration prévue par l'alinéa 3 du même article, qui a pour seul but de constater juridiquement, par mise à jour des statuts, l'opération déjà définitivement réalisée antérieurement.

Note 4 Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Les mouvements ayant affecté l'actif immobilisés sont les suivants :

Actif immobilisé (en euros)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations				
Logiciels, site internet	15 747			15 747
Brevets	97 769	16 216		113 985
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements		23 874		23 874
Matériel de bureau et info	26 292	67 264		93 556
Mobilier	8152	1 308		9 460
Immobilisations financières				
Cautions	7 384	19 563	7 384	19 563
Contrat de liquidité	150 000		41 998	108 002
Actions propres		44 315		44 315
Autres immobilisations				
Immobilisations en cours (1)		379 482		379 482
TOTAL	***305 344***	***552 022***	***49 382***	***807 984***

(1) Les immobilisations en cours correspondent principalement à la mise en place d'un laboratoire de recherche à Saint Beauzire dont la date de mise en service est intervenue le 1er juillet 2014.

Amortissements et provisions (en €uros)	Durée	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations					
Logiciels, site internet	1 an	10 989	2 612		13 601
Brevets	10 ans	31 013	11 226		42 239
Immobilisations					
Installations et agencements	7 à 10		548		548
Matériel de bureau et	3 ans	16 626	7357		23 984
Mobilier	5 ans	3 516	920		4 437
TOTAL		***62 144***	***22 664***		***84 808***

La nature des dépenses de recherches exposées au cours de l'exercice par la Société, conduit à leur enregistrement intégral en charges d'exploitation.

Les frais de dépôt des brevets ou droits de propriété industrielle acquis au cours de l'exercice ont été immobilisés et sont amortis à compter de leur utilisation. Les compléments de frais et les extensions postérieures sur les brevets immobilisés sont amortis sur la durée restant à courir pour la demande à laquelle ils les rattachent.

Note 5 Créances et charges constatées d'avance

Semestre clos le 30 juin 2014

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Cautions et dépôts de garantie	19 562		19 562
Contrat de liquidité (1)	108 002		108 002
Actif circulant & charges d'avance			
Impôt sur les bénéfices (2)	582 337	582 337	
Taxe sur la valeur ajoutée	315 009	315 009	
Autres créances	3 440	3 440	
Subventions à recevoir	47 500	47 500	
Charges constatées d'avance (3)	62 717	62 717	
TOTAL	*1 138 567*	*1 011 003*	*127 564*

(1) Un contrat de liquidité a été conclu entre CARBIOS et Invest Securities. Ce contrat a été comptabilisé en autres créances immobilisées conformément à l'avis CU CNC n° 98 D et au bulletin CNCC n° 137 de mars 2005. Au 30 juin 2014, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 3 221 titres CARBIOS représentant 44 315 € en valeur historique et 108 001,52 € disponibles en espèces.

(2) La créance d'impôt sur les bénéfices correspond au crédit d'impôt recherche (CIR) comptabilisé au titre du 1er semestre 2014. En l'absence de résultat imposable et du fait du statut de jeune entreprise innovante (JEI), cette créance est remboursable l'année suivant celle de sa constatation. Au 31 décembre 2013, il avait été enregistré 961 K€ au titre du CIR 2013, remboursé le 30 mai 2014.

(3) Les charges constatées d'avance sont des charges d'exploitation ordinaires rattachées à des exercices ultérieurs.

Note 6 Instruments de trésorerie

En vue d'optimiser la rémunération de sa trésorerie disponible, la Société a eu recours à deux catégories d'instruments de trésorerie :

- En ouvrant des comptes à terme et des bons à moyen terme pour un montant global de 6 000 K€, permettant de bénéficier d'une rémunération attractive ainsi que d'un capital garanti et disponible à tout moment. Les intérêts résultant de ces instruments financiers s'élèvent à 24 K€ au 30 juin 2014.
- En souscrivant des SICAV de trésorerie pour un montant de 3 802 K€. La plus-value latente sur ces placements, non comptabilisée mais intégrée au résultat fiscal, s'élève à 6 K€ au 30 juin 2014.

Note 7 Disponibilités

Ce poste comprend les liquidités déposées sur des comptes à vue, ainsi que les intérêts courus à recevoir et les soldes de caisse.

Au 30 juin 2014, la Société disposait de 795 K€ sur des comptes à vue, et de 13 K€ d'intérêts courus sur les comptes à terme.

Note 8 Capitaux propres

Composition du capital social :

La seule opération en capital effectuée sur la période résulte de la mise en œuvre par le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 13 janvier 2014, de l'option de surallocation autorisée par l'Assemblée générale mixte du 22 octobre 2013. Il a ainsi été décidé une augmentation de capital d'un montant nominal de 7 980 Euros pour le porter de 2 616 791,10 Euros à 2 624 771,10 Euros par création de 11 400 actions ordinaires nouvelles émises au même prix de celui retenu pour l'émission initiale, soit 14,03 euros par action (correspondant à 0,70 euro de valeur nominale et 13,33 euros au titre de la prime d'émission par action nouvelle).

La prime d'émission versée accompagnant l'augmentation de capital a été inscrite au passif du bilan dans un compte spécial « prime d'émission » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux.

Synthèse :

	30/06/14	31/12/13
Capital	2 624 771,10 €	2 616 791,10
Nombre d'actions	3 749 673	3 738 273
Valeur nominale	0,70 €	0,70 €

Répartition du capital social

Semestre clos le 30 juin 2014

Les 3 749 673 actions de 0,70 € de nominal composant le capital se répartissent comme suit au 30 Juin 2014 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
Holding Incubatrice Chimie Verte	1.499.998	40,00 %	2.999.996	57 %
Fonds gérés par Truffle Capital	1.370.310	36,54 %	1.370.310	26 %
Partenaires scientifiques	75.555	2,01 %	75.555	1 %
Management et administrateurs	2	0,00 %	2	0,00 %
Flottant	803 808	21.44 %	803.808	15 %
TOTAL	**3.749.673**	**100,00 %**	**5.249.671**	**100,00 %**

Par décision collective en date du 20 février 2013, il a notamment été décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au moins au nom du même actionnaire**.**

Au 30 juin 2014, seules 1 499 998 actions détenues par la société Holding Incubatrice Chimie Verte répondent à ces critères.

Pour rappel la répartition du capital au 31 décembre 2013, sur une base non diluée s'établissait ainsi :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
Holding Incubatrice Chimie Verte	1.499.99	40,13 %	1.999.998	47,19 %
Fonds gérés par Truffle Capital	1.370.31	36,66 %	1.370.310	32,33 %
Partenaires scientifiques	75.555	2,02 %	75.555	1,78 %
Management et administrateurs	2	0,00 %	2	0,00 %
Flottant	792.408	21,20 %	792.408	18,70 %
TOTAL	**3.738.27**	**100,00 %**	**4.238.273**	**100,00 %**

Instruments financiers dilutifs

Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis depuis la création de la Société et encore non exercés au 30 juin 2014, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

	BSA 2011-1		BSA 2012-1	BSA 2012-2	BSA 2012-3	BSA 2013-1
Date d'Assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant attribué le plan	Décision du président conformément à la délégation de compétence consentie par l'associé unique du 12/07/2011	Décision du président conformément à la délégation de compétence consentie par l'associé unique du 08/06/2012	Décision Collective des associés en date du 28/09/2012	Décision Collective des associés en date du 28/09/2012	Décision Collective des associés en date du 04/12/2012	Décision de l'AG des actionnaires en date du 26/07/2013
Nombre de BSA émis	2 506	1 253	170 000	20 241	7 000	14 400
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	3 759		170 000	20 241	7 000	14 400
Point de départ d'exercice des bons	15/07/2012		En fonction de la réalisation de critères d'exercice prévus dans le règlement de plan de BSA 2012-1	28/09/2013	04/12/2014	26/07/2014
Nombre de BSA souscrits	3 759		170 000	20 241	7 000	14 400
Prix de souscription ou d'achat du bon	0,10		Gratuit	0,22	0,22	0,22 = montant fixé par un expert indépendant
Date d'expiration	12/07/2021	08/06/2022	28/09/2022	28/09/2022	04/12/2022	26/07/2023
Modalités d'exercice du Bon	Possibilité d'exercer un nombre x de bons entre le 15 avril et le 15 juillet de chaque année et pour la 1ère fois le 15/07/2012, à hauteur de 626 bons, calculé selon la règle suivante commençant à courir à compter du 15 juillet 2011 : x = (nombre total de BSA 2011-1 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 15/07/2011)/48)		Possibilité d'exercer les bons après transfert par le bénéficiaire à CARBIOS d'au moins une souche d'intérêt de la souchothèque du bénéficiaire dont les propriétés de dégradation auront été validées par le Conseil d'Administration, dans le cadre de l'accord de collaboration de recherche signé entre le bénéficiaire et CARBIOS	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 28/09/2012, et pour la première fois à partir du 28/02/2013, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BSA 2012-2 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 28/09/2012) /48	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 04/12/2012, et pour la première fois à partir du 04/12/2014, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BSA 2012-3 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 04/12/2012) /48	Ces bons sont exerçables en cas de réalisation d'une introduction en bourse avant le 30 juin 2014. Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 26/07/2013, et pour la première fois à partir du 26/07/2014, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BSA 2013-1 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 26/07/2013) /48
Prix d'exercice	1		2,25	2,25	2,25	80% du prix d'IPO
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document	0		0	0	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	0		0	0	0	0
Bons de souscription susceptibles d'exercice	3 759		170 000	20 241	7 000	14 400

Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE)

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSPCE émis depuis la création de la Société et encore non exercés au 30 juin 2014, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date. Des précisions sur les opérations du 1er semestre sont apportées ensuite.

	BCE 2011-1	BCE 2011-2	BCE 2012-1	BCE 2012-2	BCE 2013-1	BCE 2013-2
Date d'Assemblée Générale ou Conseil d'Administration ayant attribué le plan	Décision de l'associé unique le 6 avril 2011	Décision de l'associé unique le 6 juillet 2011	Décision collective des associés en date du 28 septembre 2012	Décision collective des associés en date du 28 septembre 2012	Décision de l'AG des actionnaires en date du 26/07/2013	Décision de l'AG des actionnaires en date du 26/07/2013
Nombre de BSPCE émis	35 000	7 614	77 386	16 000	36 000	4 800
Nombre d'actions total pouvant être souscrites ou achetées	35 000	7 614	77 386	16 000	36 000	4 800
Point de départ d'exercice des bons	15/04/2012	15/07/2012	01/02/2013	28/09/2013	26/07/2014	26/07/2014
Nombre de BSPCE souscrits	35 000	7 614	77 386	16 000	36 000	4 800
Prix de souscription ou d'achat du bon	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Date d'expiration	06/04/2021	06/07/2021	28/09/2022	28/09/2022	26/07/2023	26/07/2023
Modalités d'exercice du Bon	Possibilité d'exercer un nombre x de bons entre le 15 janvier et le 15 avril de chaque année et pour la 1ère fois le 15/04/2012, à hauteur de 8750 bons, calculé selon la règle suivante commençant à courir à compter du 15 avril 2011 : x = (nombre total de BCE 2011-1 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 15/04/2011) /48)	Possibilité d'exercer un nombre x de bons entre le 15 avril et le 15 juillet de chaque année et pour la 1ère fois le 15/07/2012, à hauteur de 1903 bons, calculé selon la règle suivante commençant à courir à compter du 15 juillet 2011 : x = (nombre total de BCE 2011-2 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 15/07/2011) /48)	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 01/02/2012, et pour la 1ère fois à partir du 01/02/2013, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2012-1 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 01/02/2012) /48	Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 28/09/2012, et pour la 1ère fois à partir du 28/09/2013, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2012-2 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 28/09/2013) /48	Ces bons sont exerçables en cas de réalisation d'une introduction en bourse avant le 30 juin 2014. Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 26/07/2013, et pour la 1ère fois à partir du 26/07/2014, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2013-1 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 26/07/2013) /48	Ces bons sont exerçables en cas de réalisation d'une introduction en bourse avant le 30 juin 2014. Possibilité d'exercer un nombre x de bons par période mensuelle complète commençant à courir à compter du 26/07/2013, et pour la 1ère fois à partir du 26/07/2014, calculé selon la règle suivante : x = (nb total de BCE 2013-2 attribués au bénéficiaire * nb de mois écoulés depuis le 26/07/2013) /48
Prix d'exercice	1	1	2,25	2,25	80% du prix d'IPO	80% du prix d'IPO
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document	0	0	0	0	0	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions ou d'achat actions annulées ou caduques	0	0	0	0	0	0
Bons de souscription susceptibles d'exercice à la date du présent document	35 000	7 614	77 386	16 000	36 000	4 800

Au cours du 1er semestre 2014, aucun BSA ni BSPCE n'ont été attribués, ni exercés, ni sont devenus caducs.

Note 9 Avances conditionnées et subventions

Le poste « avances conditionnées » est composé des avances accordées par des organismes publics et dont le remboursement est conditionné par le succès du projet concerné.

Aide OSEO-ISI : THANAPLAST

La Société a obtenu d'OSEO Innovation le 19 décembre 2012, au titre du projet Thanaplast™, une aide constituée d'avances remboursables pour un montant de 3 707 K€ et de subventions à hauteur de 3 108 K€ répartis sur 60 mois de 2012 à 2017. Les aides sont débloquées au rythme de l'avancée du projet et par la remise à OSEO de rapports relatifs à la finalisation de chaque étape clé prévus par le contrat cadre signé avec OSEO Innovation.

Le contrat cadre prévoit que l'achèvement de chaque étape clé et des conditions y afférant donne droit au versement des aides suivantes :

En €uros	1er versement	EC1	EC2	EC3	EC4	EC4	TOTAL
Année versement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
SUBVENTION	709 000	923 000	322 000	388 000	300 000	465 657	3 107 657
AVANCE REMB.	644 000	879 000	860 000	625 000	143 000	556 214	3 707 214
TOTAL	1 353 000	1 802 000	1 182 000	1 013 000	443 000	1 021 871	6 814 871

Le 30 juin 2014, la Société a clôturé l'étape clé n°2, l'étape clé n°3 ayant débuté le 1er juillet 2014. Depuis sa création la Société a perçu :

En €uros	1er versement	2ème versement	Total
Date de versement	21/12/2012	27/09/2013	2012 + 2013
SUBVENTION	709 000 €	923 000 €	1 632 000 €
AVANCE REMB.	644 000 €	757 048 €	1 401 048 €
TOTAL	1 353 000 €	1 680 048 €	3 033 048 €

Subvention :

Le taux de subvention s'élève à 45 % des dépenses de Recherche Industrielle engagées par la Société dans le cadre du projet Thanaplast™.

Les dépenses éligibles engagées entre le 1er avril 2012, date de démarrage du programme, et le 31 juin 2014 se sont élevées à 3 276 K€. Celles-ci ouvrent droit à une subvention s'élevant à 1 474 K€ (3 276 K€ * 45 %) dont 336 K€ enregistrée en 2011/2012, 839 K€ enregistrée en 2013 et 299 K€ enregistrée au titre du premier semestre 2014.

La Société a encaissé, depuis le début du programme, 1 632 K€ au titre des subventions OSEO-ISI (voir tableau ci-dessus). La différence, soit 158 K€ (1.632 K€ - 1.474 K€), a été constatée en dette courante (produit constaté d'avance) et correspond aux économies réalisées par Carbios par rapport au budget initial.

Avance remboursable :

La Société s'est engagée, en cas de succès du programme de recherche, à rembourser l'avance remboursable à OSEO INNOVATION à hauteur de 4 525 K€ (selon l'échéancier ci-dessous) dès l'atteinte d'un montant cumulé de chiffre d'affaires généré par l'exploitation des produits issues du Projet Thanaplast™, égal à 10 000 K€.

Année 1 * au plus tard le 30 juin	**300 000 €**
Année 2 au plus tard le 30 juin	500 000 €
Année 3 au plus tard le 30 juin	800 000 €
Année 4 au plus tard le 30 juin	975 000 €
Année 5 au plus tard le 30 juin	1 950 000 €

*suivant la réalisation du seuil de 10 000 K€ de chiffre d'affaires.

En outre, dès lors que le remboursement de l'avance remboursable a été effectué conformément à l'échéancier ci-dessus, le contrat prévoit le versement par la Société d'un bonus égal à 4 % de son chiffre d'affaires généré par l'exploitation, si celui-ci dépasse un montant cumulé de 100.000 K€. Ce versement complémentaire est toutefois limité dans le temps (ne s'exerce que pendant une durée de cinq années consécutives à la date de la terminaison du remboursement de l'avance), et dans son montant (plafonné à 7.100 K€).

La Société étant en phase de démarrage du programme de recherche, dont le succès est méconnu à ce jour, aucune provision n'a été enregistrée au titre de la rémunération de l'avance remboursable consentie par OSEO INNOVATION.

Autres aides publiques obtenues

La Société a en outre obtenu en 2012 et 2013 :

Une subvention de la Région Auvergne (FIAD) d'un montant de 397 K€, décomposée de la manière suivante :

- Aide à l'investissement incorporel d'un montant de 90 K€ pour l'acquisition de licences auprès de sources extérieures. Les investissements incorporels éligibles réalisés par la Société à ce jour représentent 50 K€ et ont donné lieu au versement d'une subvention d'investissement de 22,5 K€ en janvier 2013. Aucune subvention à recevoir n'est enregistrée au 30 juin 2014.
- Aide aux prestations intellectuelles externes d'un montant de 45 K€, pour la réalisation d'une étude en stratégie juridique et d'une étude stratégique en matière de technologie de l'information. Au 30 juin 2014, une subvention à recevoir de 17,5 K€ a été enregistrée au titre du solde de la subvention, 27,5 K€ ayant été versés en janvier 2013 pour couvrir les frais engagés par la Société en 2012.
- Subvention à la création d'emplois d'un montant de 262 K€ pour la création de 10 emplois à temps plein. Au 30 juin 2014, la subvention à recevoir s'établit à 30 K€, suite à l'embauche d'un chercheur.

Note 10 Échéance des dettes et produits constatés d'avance à la clôture

Etat des dettes au 30 juin 2014

Etat des dettes au 30/06/2014 En €uros	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	215 453	215 453		
Dettes fiscales & sociales	222 681	222 681		
Dettes sur immobilisations	42 044	42 044		
Autres dettes	323	323		
Produits constatés d'avance	157 758	157 758		
TOTAL	**638 257**	**638 257**		

Note 11 Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation figurent au bilan de la situation comptable au 30 juin 2014 pour les montants suivants :

Etat des comptes de régularisation (en €uros)	ACTIF	PASSIF
Fournisseurs, avoirs à recevoir et factures non parvenues	1 080	167 761
Clients, avoirs à établir		
Personnel et organismes sociaux, charges à payer		101 677
Etat, charges à payer et produits à recevoir	29 670	6 547
Subventions à recevoir	47 500	
Charges constatées d'avance	62 717	
Produits à recevoir	12 634	
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues		23 681
Subventions perçues d'avance		157 758
TOTAL	**153 601**	**457 424**

Note 12 Respect des contrats commerciaux en cours

Dans le cadre du projet Thanaplast™, la Société CARBIOS a signé plusieurs accords de collaboration avec des laboratoires académiques (CNRS, Université de Poitiers et l'INRA de Toulouse), accord de collaboration scientifique (Deinove), accords de collaboration R&D avec des industriels (Limagrain et le groupe Barbier), accords de prestations de recherche (Université de Turin, ISPA, CNRS, INRA, ACIB…).

Les enjeux financiers du projet Thanaplast™, s'élèvent globalement à 22 millions d'Euros sur 5 ans, dont 15 millions d'euros portés directement par CARBIOS, qui a donc à son tour pris des engagements financiers pluriannuels envers les partenaires et prestataires de services qui l'accompagnent sur ce programme de recherche.

Le financement du projet et le respect de ces engagements est assuré par :

- les fonds propres de CARBIOS, représentant 17.1 millions d'Euros, avant constatation des pertes cumulées depuis la création (soit 12.3 millions d'Euros restant disponibles au 30 juin 2014)
- l'aide à l'innovation accordée par OSEO-ISI pour un montant de 6,8 millions d'Euros (voir note 9).

A travers la signature d'accords de collaboration avec les partenaires académiques et scientifiques et d'accords de prestation de recherche, la société CARBIOS détient l'exclusivité mondiale de l'exploitation des résultats obtenus dans le cadre du projet Thanaplast™ et, la propriété, ou a minima la copropriété, des titres de propriété intellectuelle sur ces résultats.

Note 13 Impôt sur les bénéfices

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat au titre de l'Impôt sur les sociétés est un produit relatif au Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Il s'élève au 30 juin 2014 à 582 337 €.

Note 14 Parties liées

Les charges facturées sur le 1er semestre 2014 par des consultants détenteurs de BSA se sont élevées à 65 126 €.

Sur la même période, CARBIOS a comptabilisé un montant net de charges de 34 500 € en jetons de présence, versés aux membres du Conseil d'administration.

Note 15 Engagements donnés

	Engagement
Indemnité de départ à la retraite	NA
Droit individuel à la formation	381 heures

Indemnité de départ à la retraite

Selon la convention collective en vigueur (Chimie, industrie) les cinq années suivants le recrutement des salariés, l'engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite est nul.

Droit individuel à la formation (DIF)

La législation française alloue au titre du DIF, pour les personnels ayant signé un contrat à durée indéterminée avec CARBIOS, vingt heures de formation individuelle par an. Ce droit individuel à la formation peut être cumulé sur une période de six ans et les coûts sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Note 16 Effectif

	Effectifs au 30/06/2014	Effectifs au 31/12/2013
Cadres	6	7
Agents de maitrise et techniciens		
Employés	3	1
Ouvriers		
Total	9	8

La Société bénéficie du statut de « Jeune Entreprise Innovante » (JEI) qui lui procure les avantages suivants :

- Durant les 7 premières années de son activité, l'entreprise qualifiée de « JEI » est exonérée de cotisations sociales patronales pour les chercheurs, les techniciens, les gestionnaires de projet de recherche et développement, les juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie liés au projet, et les personnels chargés de tests pré-concurrentiels. Cette exonération est également ouverte aux mandataires sociaux relevant du régime général de la Sécurité Sociale.
- Elle bénéficie également d'allègements fiscaux, en matière d'impôt sur les sociétés. L'avantage fiscal consiste en une exonération totale des bénéfices au titre de son 1er exercice bénéficiaire, suivie d'une exonération partielle de 50% au titre du 2nd.
- L'entreprise bénéficie par ailleurs d'une exonération totale d'imposition forfaitaire annuelle (IFA), et ce tout au long de la période au titre de laquelle elle conserve le statut de « JEI ».
- De plus, sur délibération des collectivités territoriales, une entreprise qualifiée de Jeune Entreprise Innovante peut bénéficier pendant 7 ans d'une exonération de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les « JEI » bénéficient enfin du remboursement anticipé du Crédit d'Impôt pour dépenses de Recherche (CIR).

Note 17 Événements postérieurs à la clôture

La Société a annoncé le 16 juillet 2014, un nouveau franchissement d'étape, en obtenant, grâce à son procédé innovant, un matériau plastique entièrement biodégradable dans des conditions domestiques. Avec cette étape, CARBIOS démontre que sa technologie est une réponse industrielle pertinente aux évolutions réglementaires relatives à la maîtrise de la fin de vie des matières plastiques à usage unique et courte durée de vie et permet à la Société d'envisager d'avoir accès, au niveau mondial, à des applications commerciales de ce matériau, en particulier dans le domaine de l'agriculture avec les films de paillage mais aussi des marchés de l'emballage et notamment de l'emballage alimentaire à usage unique, autre marché stratégique visé par CARBIOS.

De plus, pendant l'été 2014, CARBIOS a enclenché le processus d'intégration, sur son site clermontois, de sa plateforme technologique dédiée à l'ingénierie et au pilotage de ses bioprocédés.

4 | DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société. J'atteste également que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 4 à 25]) présente, à ma connaissance, un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Jean-Claude Lumaret
Directeur Général



Responsable de l'information financière

Emmanuel Maille
Tel. : 04 73 86 51 76
Mail : emmanuel.maille@carbios.fr